

Garanties prévoyance

Convention collective nationale des industries du cartonnage (3135)

Vos garanties de prévoyance – Personnel non cadre

Date d'effet : depuis le 1^{er} octobre 2016

Garanties	Taux d'appel		
	C Globale TAB	Répartition	
		Salarié TA + TB	Employeur TA+TB
Décès	0,21% TA + TB	0%	0,21%
Rente de conjoint OCIRP	0,03% TA + TB	0%	0,03%
Incapacité de travail	0,54% TA + TB	0,54%	0%
Invalidité	0,50% TA + TB	0,10%	0,40%
TOTAL	1,28% TA + TB	0,64%	0,64%

Cotisation répartie 50% employeur – 50% salarié.

Répartition issue de l'article 1 de l'avenant n° 2 du 28 juin 2016.